
BURKINA FASO

Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique

I - CONTEXTE ET ENJEUX STRATEGIQUES DU PROJET

Pays sahélien d'environ 18 millions d'habitants (3% de croissance par an), le secteur agricole représente la principale activité économique du pays (30% du PIB). La population reste très largement rurale (77%). On considère qu'une année sur quatre le pays est déficitaire. La dépendance aux importations est modérée avec des importations moyennes d'environ 400 000 tonnes de riz, 90 000 tonnes de blé et 65 000 tonnes d'huile de palme. La production céréalière a fortement crû ces dernières années surtout par l'augmentation des surfaces cultivées, sans pour autant suivre la croissance de la population. Avec un accès au foncier plus difficile, des aléas climatiques en hausse et une dégradation de la fertilité des sols, les systèmes d'exploitation doivent évoluer vers des systèmes plus résilients et plus intensifs. Aujourd'hui, des opérateurs de développement assurent la promotion de techniques agroécologiques dont la récupération des terres dans les zones les plus arides (demi-lune, zaï, cordons pierreux, ...), et récemment des pratiques adaptées à des sols moins dégradés (compost, associations variétales, haies vives, ...). Un important travail d'adaptation des techniques au niveau des bassins de production les plus productifs reste à faire.

Alors que l'agriculture contractuelle est pratiquée avec succès dans la filière coton, elle est beaucoup plus rare pour les filières vivrières. La commercialisation reste le monopole des commerçants traditionnels avec de fortes variations de prix et une grande difficulté à s'adapter à la demande urbaine. Les exemples de contractualisation avec des transformateurs sont plus rares et se sont soldés la plupart du temps par des échecs en raison de fortes variations de prix, un accès difficile au crédit, ou la faiblesse organisationnelle des coopératives. L'ouverture par le gouvernement des marchés institutionnels aux coopératives offre une opportunité pour travailler sur ces modalités de commercialisation mais il apparaît nécessaire de professionnaliser les acteurs pour pratiquer une agriculture contractuelle qui permette de moderniser les filières au profit des producteurs, et de diversifier les produits finis pour répondre à une demande de plus en plus exigeante. En première estimation, le secteur de la transformation « moderne », permettant la contractualisation, représenterait actuellement un peu plus de 50 000 tonnes de céréales et protéagineux par an avec un potentiel de développement très important.

II - OBJECTIFS ET CONTENU DU PROJET

L'objectif du PACTE est de satisfaire la demande alimentaire par le développement de l'agriculture contractuelle, l'intensification agroécologique et la professionnalisation des acteurs. De façon spécifique, il s'agit de i) développer l'accès de coopératives professionnelles aux marchés institutionnels ; ii) moderniser les filières à valeur ajoutée locale et professionnaliser les acteurs par l'agriculture contractuelle et l'intensification agro écologique à destination du marché privé et iii) accompagner le gouvernement dans le développement d'une politique d'agriculture contractuelle appliquée aux filières à valeur ajoutée locale.

Pour atteindre ces objectifs, la logique d'intervention du projet est basée sur une approche contractuelle intégrant plusieurs acteurs des filières : les coopératives de producteurs agricoles, les acheteurs publics, les transformateurs agro-industriels, les institutions financières et les opérateurs du développement. Le projet est structuré en quatre composantes:

- C 1 Renforcement des coopératives pour approvisionner les marchés institutionnels.
- C 2 Promotion de l'agriculture contractuelle entre coopératives (de production et de commercialisation) et agroentreprises de transformation / valorisation.
- C 3 Appuis institutionnels à la modernisation des filières à valeur ajoutée locale, prioritairement les filières vivrières contribuant à la sécurité alimentaire.
- C 4 Gestion du projet

III - INTERVENANTS ET MODE OPERATOIRE

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles (MAAH) représenté par la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER). Un comité de pilotage composé de représentants du MAAH et des autres Ministères concernés, de représentants des organisations de producteurs, des transformateurs, des interprofessions des filières vivrières, sera mis en place.

Les opérateurs de projet seront des ONG, des bureaux d'études ou cabinets de conseil. Ils s'associeront à des coopératives et des agroentreprises de transformation, pour répondre aux appels à projets du fonds de l'agriculture contractuelle. Les banques et institutions de microfinance apporteront si nécessaire des cofinancements aux investissements.

IV - COUT ET FINANCEMENT

Le montant total du projet est de 38,5 M€ dont 16,5 M€ de subvention de l'Union Européenne, 6 M€ de l'AFD. Le reste du plan de financement est complété par les contributions de l'Etat (6 M€) et des bénéficiaires finaux (6 M€).

V - PRINCIPAUX EFFETS ATTENDUS

Les bénéficiaires finaux seront les membres des coopératives et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) de transformation agro-alimentaire. Les coopératives augmenteront de façon écologiquement intensive leur production et leurs revenus grâce aux appuis du projet et à la sécurisation de leurs débouchés. Les PME de transformation bénéficieront d'appuis visant à moderniser leurs productions pour mieux répondre à la demande et à sécuriser leur approvisionnement grâce à l'agriculture contractuelle.

L'installation des investisseurs privés dans l'agro-industrie sera facilitée et maîtrisée par la structuration et la professionnalisation des producteurs qui pourront assumer certaines fonctions économiques améliorant leur maîtrise des filières et la rentabilité des investissements. Enfin, l'agriculture contractuelle renforcera les liens économiques entre les différents acteurs de la filière et constituera ainsi un vecteur de transmission des futures innovations agricoles.

La durabilité des effets du projet sera assurée par les techniques de production agro écologiquement intensives, par un secteur agro-industriel modernisé, par une politique d'agriculture contractuelle définie par le gouvernement, et la mise en place de financements à l'agriculture contractuelle.